

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-7-6-7

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES SITES DE MONTAGNE
AVENANT N 3 A LA CONVENTION RELATIVE AU PLAN D'AMENAGEMENT
PLURIANNUEL ETE/HIVER DU SITE DU MARKSTEIN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation des termes de l'avenant n 3 à la convention pluriannuelle 2012-2016 d'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon et d'autoriser le Président à le signer.

Par délibération du 21 septembre 2012, le Département a validé le contenu du programme de développement du site d'intérêt départemental du Markstein pour les années 2012 à 2013, tel que figurant à la convention signée le 14 février 2013, et fixé les conditions et le montant de la participation départementale à 1 053 082 €.

Avenant 1

Par délibération du 21 février 2014, le Département a validé l'avenant n°1 à la convention précitée et approuvé les nouveaux coûts des travaux pour deux opérations :

- l'aménagement de l'aire de vol libre du Treh d'une part,
- la construction, les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la station d'épuration (STEP) d'autre part,

portant ainsi la participation départementale à 1 448 695,03 €.

Avenant 2

Par délibération en date du 9 octobre 2015, le Département a validé l'avenant n°2 à la convention précitée et approuvé le nouvel échéancier de réalisation des opérations portant le délai de validité du contrat à la période 2012-2016.

1. Plan de financement initial de l'opération « travaux sur pistes » - GSS00305

Par décision en date du 30 novembre 2012, la Commission Permanente a décidé d'allouer au syndicat mixte d'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon une subvention pour l'opération de travaux sur les pistes de ski alpin au Markstein.

Cette opération a fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la politique Massif des Vosges, comme suit :

Financeurs	Montant alloué ou annoncé (€)	Taux de prise en charge (%)
Département Haut-Rhin	137 688	54
Communautés de Communes Saint-Amarin + Guebwiller	15 298	6
Région Alsace	25 498	10
FEDER	76 493	30
TOTAL	254 977	100

La notification de la part du FEDER ayant tardé et compte tenu de l'approche de la saison hivernale, le syndicat mixte a pris la décision en 2012 d'anticiper la réalisation des travaux, perdant ainsi leur éligibilité aux subventions de la Région et des fonds FEDER.

Conformément à la convention signée le 14 février 2013, une subvention de 51 922 € a été versée au syndicat par le Département en date du 20 mars 2013.

2. La demande de financement du syndicat mixte

Le coût définitif des travaux de l'opération « travaux sur pistes » a finalement été arrêté à 100 973 €, le montant éligible en 2012 étant nettement surestimé.

Le montant de la perte des subventions de la Région Alsace et du FEDER, ramené au montant définitif des travaux, est au total de 40 389 €.

Le Département et les Communautés de Communes membres sont sollicités pour le bouclage du plan de financement comme suit :

Membres du SM financeurs	Montant global de la subvention (€)	Taux d'aide (%)
Département Haut-Rhin	51 922 (*) + 38 954 (**) = 90 876	90
CC de Saint-Amarin	5 048,50	5
CC de Guebwiller	5 048,50	5
TOTAL financement	100 973	100

(*) Subvention déjà versée

(**) Subvention restant à verser en fin de travaux

En conséquence, il y a lieu d'acter le nouveau montant de la dépense subventionnable du syndicat au titre des travaux sur pistes, de prendre acte de l'absence de financement extérieur, et donc d'arrêter le montant définitif de la subvention départementale à 90 % du reste à charge du syndicat.

Ceci conduit à réduire le montant de la subvention départementale de 137 688 € initialement allouée en faveur de l'opération « travaux sur pistes » (GSS00305) à la somme définitive de 90 876 €.

3. Modification du plan de financement du programme pluriannuel 2012-2016 et de la participation des membres

Afin de prendre en compte les modifications précitées dans le plan de financement du programme pluriannuel 2012-2016, il y a lieu de conclure un avenant qui viendra notamment modifier :

- le tableau relatif à la programmation détaillée 1^{ère} tranche (en euros) figurant en page 4 de la convention initiale qui sera remplacé par le tableau suivant :

Postes de dépenses HT (*)	Luge sur rails	Domaine skiable (**)	Vol libre	STEP	TOTAL
Etudes+maîtrise d'œuvre		92 113		89 600	181 713
Travaux	2 181 344	100 973	96 007	1 257 667	3 635 991
TOTAL HT	2 181 344	193 086	96 007	1 347 267	3 817 704

(*) montants arrondis

(**) objet de l'avenant

- et le tableau récapitulatif figurant en page 7 de la convention initiale qui sera remplacé par le tableau suivant présentant le plan de financement définitif du programme pluriannuel 2012-2016.

Financiers	Luge et pistes (*)	Vol libre	STEP	TOTAL HT
<i>Montant subventionnable</i>	<i>2 374 430,25</i>	<i>96 006,60</i>	<i>1 347 267,20</i>	<i>3 817 704,05</i>
Etat crédits Massif (FEDER)	682 038,00	24 230,65	0,00	706 268,65
Conseil Régional Alsace	227 345,00	6 057,70	0,00	233 402,70
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	0,00	0,00	336 378,76	336 378,76
Département Haut-Rhin	598 542,00 **	49 218,25	754 122,78	1 401 883,03
CC Saint-Amarin	33 252,62	1 500,00	128 382,83	163 135,45
CC Guebwiller	33 252,63	1 500,00	128 382,83	163 135,46
Autres (Ligue Vol libre)	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
TOTAL HT des aides	1 574 430,25	96 006,60	1 347 267,20	3 017 704,05
Emprunt				800 000,00
TOTAL financé				3 817 704,05

(*) objet de l'avenant

(**) y compris 49 740 € pour les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les pistes (opération GSS00307)

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte, dans le cadre de la convention pluriannuelle 2012-2016 d'aménagement du site d'intérêt départemental du Markstein, du montant définitif des travaux d'aménagement du domaine skiable (travaux sur pistes) arrêté à

100 973,25 €, au lieu des 254 977 € évalués initialement, et de l'absence de financement de cette opération par les fonds FEDER et régionaux,

- de constater que le reste à charge du Syndicat est porté de 254 977 € à 100 973,25 €, sans financement extérieur et d'approuver le principe d'une prise en charge, par le Département, de ce reste à charge à hauteur de 90 % de la dépense ainsi constatée,
- en conséquence, de réduire la subvention départementale initialement allouée en faveur de l'opération « travaux sur pistes » (GSS00305) en la portant de 137 688 € à 90 876 € ;
- d'autoriser le versement du solde de cette subvention restant à percevoir par le Syndicat conformément à l'article 3 de la convention pluriannuelle 2012-2016, à savoir 38 954 € ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204152, programme F243 du budget départemental ;
- d'approuver, en conséquence, l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'aménagement 2012-2016 du site du Markstein, ci-joint, actant les modifications précitées destinées au bouclage du plan de financement de l'opération « travaux sur pistes » (GSS00305) et venant modifier le plan de financement de cette opération et donc le plan de financement global du programme pluriannuel 2012-2016 ;
- de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN